



Communiqué commun

Futurs élus européens, ne nous oubliez pas. Actualisez l'électroménager ! (Acte 4)

Suite de notre mini-série : une soirée chez un couple d'amis. Ils sont aveugles tous les deux. Nous pénétrons dans un appartement moderne et l'excellent fumet perçu dès l'entrée promet un dîner délicieux. Dans notre univers de voyants, cela nous étonne un peu, que des personnes aveugles cuisinent avec talent. Et pourtant, c'est souvent le cas ! Mais nos amis sont inquiets : leur gazinière doit être changée et laisser place à une plaque à induction. Comment utiliser ce nouveau matériel tout tactile ? Aucun repère, ni vocal, ni de compensation au toucher, n'y est associé. Et le problème surgira à nouveau lorsqu'il faudra changer la machine à laver. **Le tout tactile est de plus en plus présent dans les biens d'équipement ménager, sans aucune adaptation prévue, pour les personnes déficientes visuelles.**

Cela concerne principalement : les cuisinières vitrocéramique, les plaques à induction, les fours à micro-ondes, les lave-linge et lave-vaisselle, certaines machines à café et les futurs robots-ménagers en expansion.

Pour qu'un produit soit commercialisé en France, il doit recevoir une autorisation de mise sur le marché pour l'ensemble de l'Union Européenne. Il faut agir à ce niveau. Interpeller les constructeurs, leur soumettre un cahier des charges pour l'accessibilité. Beaucoup trop de produits ne sont pas accessibles, et c'est particulièrement le cas pour les plaques à induction ou les lave-linge. Si elles ne peuvent plus les utiliser, les personnes déficientes visuelles régresseront vers une perte d'autonomie. Le préjudice est moral, citoyen et économique.

Avec sa directive « Biens et service », l'Acte Européen d'Accessibilité est tourné, vous le savez maintenant, vers le numérique, mais il ne répond pas à tous les besoins des personnes déficientes visuelles. **Certains champs ne sont pas suffisamment couverts, c'est le cas pour les biens d'équipement électroménager.**

Les eurodéputés peuvent interpeller la Commission pour qu'elle lance des initiatives encourageant l'accessibilité de tous les secteurs des biens et services et notamment celui de l'électroménager. C'est indispensable pour 2 millions de personnes souffrant de cécité, ce le sera de plus en plus avec le vieillissement de la population.

Une fois de plus nous voulions vous alerter. Bientôt, notre dernier message. Nous vous souhaitons une bonne campagne.

07 mai 2019

Contacts :

CFPSAA
Chantal LE SOLLIEC
contact@cfpsaa.fr
Tél : 01 45 30 96 12

Fédération des Aveugles de France
Julie BERTHOLON
j.bertholon@aveuglesdefrance.org
Tél : 01 44 42 91 83

AVH
Manuel PEREIRA
Mn.pereira@avh.asso.fr
Tél : 01.44.49.27.33

Voir Ensemble
Olivier RANDRIA
plaidoyer@voirensemble.asso.fr
Tél : 01 53 86 00 59